

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2098-LAS-155**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 avril 2009 le règlement suivant :

2098-LAS-155 Règlement amendant le règlement de zonage 2098 de manière à créer la zone H12-66 à même une partie de la zone C12-28 afin d'autoriser la classe d'usages « habitation multifamiliale (h4) » et les dispositions spéciales s'y rapportant

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2009, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 28 mai 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF ZONING BYLAW
NO. 2098-LAS-155**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on April 6, 2009, the following bylaw:

2098-LAS-155 Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to create zone H12-66 within a part of zone C12-28 in order to authorize the class of uses "multifamily housing (h4)" and special provisions that apply therein.

This bylaw has taken effect on May 20, 2009, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on May 28, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

